

Envoyé en préfecture le 27/02/2025

Reçu en préfecture le 27/02/2025

Publié le

ID : 001-210100616-20250218-2025_03-CC

COMMUNE DE BRENS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 Février, Le Conseil Municipal de la Commune de Brens dûment convoqué le 13/01/2025 s'est réuni en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Mme le Maire.

Date d'affichage

13/02/2025

Date de convocation

13/02/2025

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 15
- Présents : 13
- Pouvoirs : 1
- Votants : 14

Votes exprimés : 14

- Pour : 14
- Contre : 0
- Abstention : 0

	Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir		Présent(e)	Absent(e)	Pouvoir
S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		I. SANTOS-CANTERO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
N. AUBRUN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	S GAYRAUD	A. GUILLEMIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		C. PINTI	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
G. CHATEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		P-Y. GENS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		L. PUJOS	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		F. MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
I. BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		N. DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
G. PREVOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>					

Secrétaire de séance : Mme R NOVEL

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC BELLEY POUR LA POLICE PLURICOMMUNALE.

Considérant :

- ✚ Que la convention pluricommunale avec la commune de Belley a débuté en février 2024 et qu'elle peut être reconduite 2 fois pour une durée de 1 an.
- ✚ Que cette convention permet la mise à disposition d'un binôme armé d'agents de police municipale sur notre territoire pour une durée de 1h30 hebdomadaire.
- ✚ Que le montant horaire de mise à disposition est de 92 €, incluant un équipage de 2 agents, la formation, le fonctionnement, l'investissement ainsi que le forfait administratif du chef de service et de son assistante.
- ✚ Que cette convention permet d'intervenir sur différentes missions visant à assurer la sécurité et la qualité de vie des habitants, notamment :

1. **Surveillance des espaces publics** : lieux de loisirs (city-stade, salle des fêtes, Via Rhôna...) pour prévenir les comportements perturbateurs.
2. **Lutte contre les nuisances sonores et maintien de la tranquillité publique** afin de préserver un cadre de vie agréable.
3. **Sécurité routière** : respect du code de la route, gestion du stationnement, sécurité des enfants sur le parking de l'école, contrôle de la circulation des poids lourds.
4. **Prévention de la délinquance** : lutte contre les cambriolages, vols de véhicules, véhicules épaves, rodéos de motos, etc.
5. **Renforcement du sentiment de sécurité** : favoriser les patrouilles pédestres, les prises de contact et les échanges avec les habitants.
6. **Service quotidien aux habitants** : mise en place d'un secrétariat dédié (accueil téléphonique ou présentiel) pour les communes conventionnées.
7. **Coordination avec la gendarmerie** : améliorer la sécurité, renforcer la tranquillité publique et garantir un cadre de vie serein pour tous les habitants de la commune.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal :

De se prononcer sur le renouvellement de cette convention pluricommunale avec la commune de Belley, afin de continuer à bénéficier de la présence d'un binôme d'agents de police municipale pour assurer la sécurité et la tranquillité publique sur notre territoire.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- ✚ **APPROUVE** le renouvellement pour un an de la convention de police pluricommunale,
- ✚ **CHARGE** Madame le Maire de signer les documents en lien avec cette convention.
- ✚ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Ainsi fait et délibéré.

Brens le 20/02/2025
Madame Le Maire.

